



Landscape of Grand Pré Inc. – Le Paysage de Grand-Pré inc.

Réunion du Conseil d'intendance

Le 24 octobre 2018, de 9 h à 12 h 30

Le Paysage de Grand-Pré inc., 189, rue Dykeland, bureau 8, Wolfville (Nouvelle-Écosse)

Présents :

Beverly Palmeter, vice-présidente du Conseil et présidente de la réunion

Géraldine Arsenault

Gérald Boudreau

Claude DeGrâce

Peter Muttart

Marilyn Perkins

Anne Curry

Yvon Fontaine

Autres participants :

Steven Gaudet, directeur général

Tami McEvoy, entrepreneure fournissant un soutien administratif

Absents :

Allister Surette

Mark Bannerman

1. Mot de bienvenue, ouverture de la séance et présentations

La présidente souhaite la bienvenue aux participants et déclare la séance ouverte à 9 h, le quorum étant atteint quant au nombre d'administrateurs présents.

Yvon Fontaine, nouvel administrateur, est présenté au Conseil.

2. Examen et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est examiné. Il est modifié comme suit (modifications en italiques) :

- Mot de bienvenue et présentations avec le nouvel administrateur;
- Examen et adoption de l'ordre du jour;
- Examen final et adoption du plan stratégique;
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du 19 septembre 2018;
- Affaires découlant de procès-verbaux;
- Compte rendu du directeur général sur les activités (sous une forme abrégée se limitant aux points de discussion sur des sujets pour lesquels les administrateurs ont des commentaires ou des questions);
- *Plan de gestion;*
- *Communications;*
- *Séance à huis clos pour les administrateurs.*

RÉSOLUTION 18BOD.OCT24001 : Sur proposition dûment présentée par GÉRALD BOUDREAU, appuyée par ANNE CURRY et adoptée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 24 octobre 2018 tel que modifié.

3. Examen final et adoption du plan stratégique

Une discussion est lancée sur les trois principaux documents en train d'être rédigés – le plan stratégique, le plan de gestion et le plan de travail du directeur général. Il est précisé que le « plan de gestion » fait référence au travail prescrit pour un site du patrimoine mondial de l'UNESCO pour lequel le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO fournit quelques lignes directrices, alors que le « plan stratégique » est le document établissant l'orientation et les priorités de la société et que le « plan de travail » renvoie au travail que doit effectuer le directeur général.

La version actuelle des priorités stratégiques (2018-2023) fait l'objet de discussions; les modifications suggérées sont notées.

MESURE : Le directeur général considérera les corrections suivantes au plan stratégique :

- Sur la page 10, vérifier si la première liste à puces reflète celle de l'inscription du site du patrimoine mondial, comme cela est prévu pour ce document;
- Sur la page 10, combiner les deuxième et troisième listes à puces;
- Ajouter la date du document dans le pied de page (chaque page);
- Sur la page 13, aux points 2.1.1 et 2.2.1., changer « partenaires adéquats » par « organismes membres et autres partenaires concernés »;
- Inclure la mention de la recommandation technique fournie par l'ICOMOS à l'inscription (première mention à la page 4) dans la section de la priorité stratégique 1 (débutant à la page 10), soit dans le texte d'introduction ou sous la section 1.4.

MESURE : Le plan de travail 2019 du directeur général vise à indiquer les mesures à court terme envisagées à l'appui des priorités stratégiques de la société.

MESURE : Le directeur général fournira le budget de la société à Yvon Fontaine.

RÉSOLUTION 18BOD.OCT24002 : Sur proposition dûment présentée par YVON FONTAINE, appuyée par GÉRALD BOUDREAU et adoptée, il est résolu que les modifications à la prochaine version du plan stratégique soient surlignées en vue de l'approbation finale de ce plan à la prochaine réunion, le 6 décembre 2018.

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 19 septembre 2018

Le procès-verbal de la réunion tenue le 19 septembre 2018 est examiné.

RÉSOLUTION 18BOD.OCT24003 : Sur proposition dûment présentée par GÉRALD BOUDREAU, appuyée par CLAUDE DEGRÂCE et adoptée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2018 tel que présenté.

6. Affaires découlant de procès-verbaux

Les affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2018 font l'objet de discussions, et les nouvelles mesures suivantes s'ensuivent :

MESURE : Le directeur général demandera l'aide d'administrateurs pour l'examen final de la traduction française fournie par l'entrepreneur avant l'affichage sur le site Web.

MESURE : Une politique sur les frais de déplacement sera élaborée pour la société.

RÉSOLUTION 18BOD.OCT24004 : Sur proposition dûment présentée par GÉRALD BOUDREAU, appuyée par ANNE CURRY et adoptée, il est résolu que le Comité de gestion et des mises en

candidature élabore une politique provisoire sur les frais de déplacement en vue de son examen à la prochaine réunion du Conseil, le 6 décembre 2018.

Il est convenu de reporter la prochaine réunion du 29 novembre au 6 décembre 2018, à 9 h, étant donné que la première date ne fonctionnait pas pour un certain nombre d'administrateurs.

7. Compte rendu du directeur général sur les activités

Le directeur général présente son compte rendu sur les activités pour la période du 12 septembre au 17 octobre 2018.

RÉSOLUTION 18BOD.OCT24005 : Sur proposition dûment présentée par PETER MUTTART, appuyée par GÉRALD BOUDREAU et adoptée, il est résolu d'approuver le compte rendu du directeur général tel que présenté.

8. Plan de gestion

Le directeur général indique que la coordonnatrice de la gestion du site précédent, la Société du Paysage de Grand-Pré, a produit un plan de gestion en 2011, avant l'inscription. Une version mise à jour a suivi en 2014. Le directeur général a terminé l'examen des documents et se dit d'avis que les deux étaient complets et respectaient les attentes du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, en plus de correspondre au plan stratégique provisoire de la société. Le directeur général recommande la mise en œuvre et l'adoption de la version de 2014 par la société, en tant que « Plan de gestion du Paysage de Grand Pré (2018) », en veillant à apporter d'importantes modifications pour la mettre à jour, soit :

- Les mentions « Société » et « Conseil d'intendance » doivent être remplacées par « société », en tant que personne morale » assurant la coordination de la gestion du site du patrimoine mondial;
- Les références aux nouvelles politiques, pratiques et orientations stratégiques doivent être actualisées;
- Un nouvel avant-propos incluant une description de la genèse du document doit être fourni.

MESURE : Le directeur général produira une ébauche du nouveau plan de gestion pour la réunion du 6 décembre 2018.

9. Communications

Le directeur général informe le Conseil qu'un rédacteur-réviseur a été engagé pour fournir des services sous contrat pour la production de documents, d'infolettres et d'autres outils de

communication. L'importance d'infolettres pour communiquer fait l'objet de discussions, et il est question d'en rédiger une séparément pour la société, en plus de répondre aux demandes d'organismes membres désireux d'utiliser du contenu pour leurs propres infolettres.

Géraldine Arsenault informe le Conseil que Parcs Canada tiendra une journée portes ouvertes au printemps, comme en 2018.

10. Séance à huis clos

Les administrateurs tiennent une séance à huis clos pour s'exprimer au sujet de l'évaluation du rendement du directeur général. Steven Gaudet et Tami McEvoy se retirent pour cette partie de la réunion.

11. Sélection des dates des prochaines réunions du Conseil

Les dates des prochaines réunions du Conseil sont fixées comme suit

En 2018 – le 6 décembre

En 2019 – le 17 janvier, le 28 février et le 11 avril

Levée de la séance

Sur PROPOSITION dûment présentée par GÉRALD BOUDREAU et adoptée, il est résolu de lever la séance à 12 h 30.

